

<b>PROCES-VERBAL</b>	
Conseil municipal du 21/02/2019	
Secrétaire de séance : Mme LASSERON	Date de rédaction : 26/02/2019

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi 21 février, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 15/02/2019 s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil municipal, en séance publique sous la présidence de M. Bernard HILLIET, Maire.

**Présents** : M. Bernard HILLIET, Maire, M. Roland LE GUENNEC, Mme Marie-Eliane ROZO, M. Mamadou DANTE, Mme Marie-Thérèse LE GAC, M. Serge BROSOLO, Mme Maryvonne CORRIGNAN, M. Roland ROZO, Adjoint au Maire, M. Gilles VASSEUR, Mme Chrystelle LASSERON, conseillers municipaux délégués, M. Gabriel GODIN, Mme Sylviane TESSIER, M. Olivier LE FLOCH, M. Stéphane ROUMY, Mme Annie AUDDO, M. Dominique SELIER, Mme Sylvie BOSSARD, M. Gildas QUENDO, M. Jacques LEROY, Mme Anne-Marie REDOU, Conseillers municipaux.

**Absents** : M. Jean-Luc GAGNEROT, M. Jacques VERMILLARD, Mme Christiane COURDJIAN-MOISSON, Mme Jeannette DREANO, M. Guy LE BIHAN, M. Jean-Michel BELZ, M. Patrick LE ROUX, Mme Christine POUILLET, Mme Annick DELAUNAY.

**Représentés** : M. Jean-Luc GAGNEROT par Mme Chrystelle LASSERON, M. Guy LE BIHAN par M. Roland LE GUENNEC, M. Patrick LE ROUX par Mme Sylvie BOSSARD.

Secrétaire de séance : Mme Chrystelle LASSERON

Conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Votants : 23

Le procès-verbal du Conseil municipal précédent est adopté à **l'unanimité**.

## I. Vie Economique – Appel à projet «Dynamisation des Centres Villes » - Candidature

**Rapporteur** : Serge BROSOLO, adjoint au Maire, chargé des Finances et de la Vie économique

### **Exposé** :

Dans le cadre du Contrat Plan Etat Région, l'Etat et la Région en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la Banque des territoires, ont lancé un deuxième appel à projet « Dynamisme des centres villes ».

Les objectifs sont définis comme suit :

- Activités économiques dynamiques : réhabilitation de centre-ville, maintien et innovation d'activités
- Culture et patrimoine de qualité, préservés et valorisés
- Habitat adapté aux parcours résidentiels
- Cadre de vie conforme aux attentes des populations : services, espaces publics,...
- Lien social renforcé
- Accessibilité, mobilité et trame de circulation

Le fonds de ce deuxième appel à candidature est crédité de 17 millions d'euros pour la Région et l'Etat. Le montant maximum des subventions accordées s'élève à 2 000 000 € par projet.

Les dépenses relatives aux opérations d'investissement devront connaître un début d'engagement, au plus tard, avant fin 2020 et les opérations terminées, au plus tard, avant fin 2024.

Il est proposé de répondre à l'appel à projet en présentant le projet de redynamisation du centre-ville tel qu'annexé à la présente délibération.

Les objectifs du projet consistent, en effet, à redynamiser les commerces, réhabiliter le parc de logements communaux, construire des logements aidés, développer les circulations douces et apaiser la circulation des véhicules, aménager de manière qualitative les espaces publics afin de favoriser les déambulations et les animations, créer des services innovants (tiers lieu, coworking, développer l'Open data), enfin, valoriser le patrimoine d'hier et d'aujourd'hui en utilisant notamment les nouvelles technologies (mise en valeur de la façade maritime, des activités liées à la pêche et au tourisme).

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 9 479 000 € sur la période 2019/2024 dont 6 857 750 € en autofinancement.

*Monsieur BOURSERIE, Directeur général des services, expose les éléments principaux de la candidature de la Ville à l'appel à projet.*

*Madame BOSSARD regrette qu'au regard de l'importance des enjeux et des projets évoqués, les éléments aient été transmis seulement cinq jours avant le Conseil et, bien plus, que ces actions n'aient pas fait l'objet de présentations et de discussions préalables avec les élus, notamment le projet d'aménagement de Port Maria et l'emplacement de la gare maritime.*

*Monsieur Le Maire répond que beaucoup d'actions proposées sont dans les tuyaux depuis longtemps. S'agissant plus spécifiquement de l'aménagement de Port Maria et de l'emplacement de la gare maritime, la Région, maître d'ouvrage, a organisé des réunions ouvertes au public auxquelles chacun pouvait participer.*

*Madame BOSSARD demande des explications sur le projet de parking de 130 places.*

*Monsieur Le Maire répond que le projet d'aménagement de Port Maria est une priorité de la Municipalité. Or, le renouvellement qualitatif du quartier passe par la mise en place d'espaces publics apaisés, de circulations douces et donc, le déplacement de nombreux parkings dans le même secteur. Des négociations sont en cours avec certains interlocuteurs. De manière générale, il rappelle qu'il s'agit de*

*répondre à un appel à projet pour obtenir des subventions. Il explique qu'à défaut d'inscription des actions, la Ville ne pourra pas obtenir de subventions. Cependant, l'ensemble des projets fera naturellement l'objet d'une présentation préalable et d'une validation par les commissions et le Conseil municipal le moment venu.*

*Madame BOSSARD estime qu'il n'est pas opportun de faire appel à un bailleur social pour la réhabilitation des logements communaux car, ensuite, ce bailleur imposera des locataires venant de l'extérieur du territoire.*

*Monsieur Le Maire répond que les bâtiments communaux sont dans un état déplorable en l'absence d'entretien régulier depuis des années (immeuble Madec, logements au-dessus de la Médiathèque et de la Police municipale,...). Or, la Ville n'a ni les moyens, ni le savoir-faire pour maintenir à niveau ces bâtiments. En l'occurrence, les logements resteront propriété de la Commune et la Ville pourra décider de l'affectation des locataires même si la remise à niveau et la maintenance est assurée par un bailleur social.*

*Monsieur LEROY déclare comprendre l'objectif qui consiste à capter des subventions et l'urgence du calendrier. Il regrette néanmoins l'écriture du projet qui lui paraît maladroite, parfois contradictoire et, au final une agrégation d'actions sans mise en perspective. Il n'y a pas vraiment d'analyse des raisons : pourquoi les jeunes ménages ne restent pas ? Pourquoi les logements professionnels sont vacants une partie de l'année ? Recherche d'une attractivité par le numérique alors que la Ville ne bénéficie pas du Très haut débit (THD).*

*Monsieur Le Maire répond qu'il s'est agi d'un travail important de la part des services dans des délais courts. S'agissant du THD, il rappelle que la Ville se trouve dans la deuxième phase de déploiement de la fibre qui commence en 2020.*

*Monsieur BOURSERIE ajoute que, lors des réunions techniques, les services de l'Etat ont souligné la bonne écriture du projet par rapport au cahier des charges fourni.*

*Monsieur LEROY reconnaît que nombre de projets sont intéressants mais qu'ils sont annoncés depuis longtemps (schéma directeur circulations douces, rénovation urbaine,...).*

*Monsieur Le Maire demande si le plan d'actions satisfait M. LEROY ?*

*Monsieur LEROY répond par l'affirmative mais il regrette un manque de mise en perspective et le fait que les projets énoncés soient à l'état d'ébauche alors que la fin de la mandature approche.*

*S'agissant de la critique sur le retard pris par certains projets, Monsieur Le Maire réagit : « pour les logements aidés, une négociation de deux ans a été nécessaire avec les différents protagonistes (propriétaires, bailleurs et promoteurs). Pour le projet de Port Maria, la Région a souhaité mener une étude approfondie sur l'opportunité de déplacer la Gare maritime, ne devons-nous pas le prendre en compte quitte à perdre un an » ? Il note, enfin, que le terrain multi activités sera réalisé avant la saison.*

*Monsieur LEROY fait observer que l'opération multisites générera 15 logements aidés alors que le projet ZAC Briellec 3 pourrait en générer 100. Pourquoi ce projet a-t-il été arrêté ?*

*Monsieur le Maire rectifie. Le projet multisites permettra la création de 46 logements aidés. S'agissant du projet ZAC Briellec 3, il est toujours en cours. Néanmoins, différents obstacles sont à lever comme*

*l'acquisition de terrains sans traumatiser les propriétaires qui ont un certain âge. Il souligne que les projets structurants nécessitent du temps.*

*Madame REDOU regrette qu'une réflexion globale sur les parkings et les transits ne soit pas menée et que l'on ne s'interroge pas sur les raisons pour lesquelles les commerces disparaissent. Le dossier de candidature lui semble trop axé sur l'urbanisme.*

*Monsieur Le Maire répond que la question du maintien des commerces est une question récurrente. En premier lieu, l'ouverture des commerces dépend essentiellement des flux. Il est donc nécessaire de tout faire pour que les flux existent sur toute l'année. Il est d'ailleurs observé que les comportements changent. Dès qu'il fait beau, les gens viennent à Quiberon (ex. janvier dernier). En second lieu, la Ville doit être belle et animée. En troisième lieu, il faut que l'offre corresponde aux attentes. Ainsi, beaucoup de quiberonnais vont faire leurs courses à Plouharnel et à Auray ; ce sont souvent les mêmes qui demandent à ce que les commerces de Quiberon soient plus ouverts. Nous devons accompagner les commerçants pour qu'ils soient plus attractifs. En ce sens, les grandes surfaces commerciales de Quiberon doivent pouvoir se mettre à niveau.*

*Monsieur BROSOLO ajoute qu'effectivement, la Ville n'intervient pas seulement sur l'environnement urbain mais également la culture, l'animation, les loisirs.*

*Monsieur Le Maire informe le Conseil que dans le cadre d'une stratégie globale, l'Office intercommunal du Tourisme va prochainement mettre en place des actions rendant notre territoire plus visible. Enfin, Il souligne l'importance de l'amélioration de la liaison Auray/Quiberon qui est éminemment stratégique même si cette politique ne relève pas de la compétence de la Ville. La ville mène une pression très forte auprès des différents acteurs pour que ces derniers s'accordent à mener une étude approfondie et s'engagent sur les travaux nécessaires.*

*Madame REDOU fait observer que le CODEPA a joué un rôle important dans cette prise de conscience et déjà élaboré trois propositions.*

*Monsieur Le Maire réplique que le CODEPA a simplement mené un diagnostic. L'étude à réaliser est d'un autre ordre, il s'agit d'une réflexion plus globale prenant en compte l'ensemble des contraintes techniques et réglementaires et les évolutions d'avenir en matière de transport.*

*Monsieur LEROY suggère de mettre en valeur dans le dossier, une aide à la dynamisation organisationnelle afin d'inciter fortement les commerçants à se structurer entre eux.*

*Monsieur Le Maire répond que le sujet a déjà été évoqué avec les professionnels. En ce sens, la Ville vient de recruter un manager centre-ville pour une période de 8 mois conformément à la décision prise lors du dernier Conseil municipal.*

*Madame BOSSARD regrette que le dossier de candidature ne fasse pas mention d'un transport en commun.*

*Monsieur Le Maire rappelle que le transport ne relève de la compétence de la Ville au regard de la loi.*

*Monsieur LEROY et madame BOSSARD soulignent la difficulté de voter pour la demande de subvention sans adhérer à toutes les actions proposées.*

*Monsieur ROUMY rappelle qu'il s'agit d'approuver une demande de subvention dans le cadre d'un appel à projet global. Les projets feront l'objet d'arbitrages et de validations ultérieures.*

**Approuvé à l'unanimité moins quatre abstentions.**

## II. Tourisme – Contrat d'Attractivité Touristique – Clause de Revoyure.

### **Exposé :**

La Ville de Quiberon et le Département du Morbihan ont décidé la mise en place d'un contrat d'attractivité touristique qui a été approuvé, par délibération, en date du 12 décembre 2016.

A l'échéance des deux premières années, le Département invite la collectivité à actualiser les actions envisagées dans le contrat initial, étant entendu que le Département ne pourra financer que les actions engagées avant le 31 décembre 2020.

Ainsi, il est proposé d'actualiser le programme d'actions selon le tableau annexé.

Deux nouvelles actions sont proposées :

- Requalification paysagère du cœur de ville Place Hoche & Jardin de Brétinio (168 803 € HT)
- Renaturation de la pointe du Conguel (accès PMR, toilettes publiques...) (40 000 € HT, part communale)

Quatre actions ne pourront être réalisées, en phase travaux, avant le 31 décembre 2020 :

- Mise en valeur de la Criée : requalification de l'équipement structurant mettant en valeur les activités de la pêche et l'écosystème de la Presqu'île
- Redéfinition des circulations douces autour des hameaux de Kermorvan et St Julien présentant une forte valeur patrimoniale et contournement routier de Kermorvan.
- Valorisation des circuits patrimoniaux
- Requalification de l'entrée de ville pour lui donner une dimension touristique qualitative

Les montants des différentes actions sont, par ailleurs, réajustés.

Le Département a souhaité introduire un plafond par action afin d'éviter que le financement départemental ne soit mobilisé que sur une ou deux actions. Néanmoins, si l'ensemble des crédits n'étaient pas dépensés au 31 décembre 2020 selon le prévisionnel, un déplafonnement de certaines actions pourra être opéré.

**Approuvé à l'Unanimité moins deux abstentions.**

## III. Finances – Subvention DETR – Infrastructures Criée

### **Exposé :**

L'Etat propose chaque année une Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Les aides apportées dans ce cadre sont ciblées. Au regard des actions 2019 envisagées et de la circulaire préfectorale du 4 décembre 2018, il est proposé de solliciter la DETR pour des travaux de restauration ou de renforcement d'ouvrages endommagés par les intempéries et l'érosion sur Port Maria. Le montant de la subvention est fixé à 50% de la dépense subventionnable, plafonnée à 200 000 € HT.

Les travaux de renforcement des ouvrages sont nécessaires au niveau de la digue, du Perré de la Criée, du Perré de la cale des Pêcheurs.

Plan de financement :

	Dépenses (HT)
<b>Travaux de renforcement des ouvrages</b>	<b>230 000 € HT</b>

	Recettes	
<b>Ville (autofinancement)</b>	130 000 €	48%
<b>Etat (DETR)</b>	100 000 €	50% (plafonné à 100 000 €)
<b>TOTAL</b>	230 000 €	100%

**Approuvé à l'Unanimité.**

#### IV. Domaine de la Commune – Servitudes ENEDIS – 36 boulevard Anatole France – Rue des Korrigans - Chemin communal cadastré AS n°111

**Exposé :**

Dans la cadre du projet d'aménagement du terrain multi-activités et de la liaison verte secteur stade-Korrigans, il est demandé à ENEDIS le déplacement des coffrets situés au 36 boulevard Anatole France et rue des Korrigans.

Par ailleurs, dans la cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur le camping du Conguel, ENEDIS propose d'enterrer une ligne sur la parcelle appartenant au domaine privé de la Commune et cadastrée AS n°111. La ligne sera enterrée sur cette parcelle sur un linéaire de 10 m. Cette mutation est consentie sans indemnité.

**Approuvé à l'Unanimité.**

#### V- Travaux Liaison verte – Réseaux Eclairage – Conventions avec MORBIHAN ENERGIES

**Exposé :**

Les travaux de création d'une liaison verte ont débuté en décembre 2018 et se poursuivent sur 2019, avec un achèvement de la première tranche pour Juin 2019.

Cette première tranche consiste notamment en la réalisation d'un terrain multi activités (piste de course, terrain multi usage, skate parc, aire de jeux, basket, aire de fitness ...).

Dans le cadre de cette opération, qui prévoit également l'aménagement de la voie verte face aux bâtiments des Korrigans, il convient de procéder à la mise en place d'un éclairage public adapté et de qualité.

Il est proposé de mettre en place un éclairage pour deux zones, l'objectif étant d'avoir un mobilier s'intégrant dans l'environnement immédiat :

- La partie routière longeant la voie verte face aux Korrigans, permettant de remplacer les éclairages actuels et d'éclairer la zone de parking en contrebas (mâts de 6m avec éclairage LED)
- La partie voie verte située à l'arrière de la tribune du stade ainsi qu'un point singulier situé sur une aire de pique-nique (mât de 4m avec éclairage LED)

**Approuvé à l'Unanimité.**

## VI. Logements Aidés – Projet Lotissement Manémeur- Modification du programme

### **Exposé :**

Par délibération en date du 20/12/2018, le projet de logements multi sites a été présenté et approuvé à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

Les études de conception du lotissement Rue du Manémeur, confiées au Cabinet NICOLAS Associés, ont été affinées en vue du dépôt du permis d'aménager.

Au regard de la qualité de l'aménagement souhaité, des espaces verts à créer, et de la surface des lots, il s'avère plus opportun de réaliser un lotissement de 7 lots et non 8, comme présenté lors des études de faisabilité.

Ainsi, les 6 lots au prix d'environ 70 000€ sont maintenus. Le prix du dernier lot sera fixé une fois l'appel d'offre pour les marchés de travaux d'aménagement et de viabilisation engagés, afin de minimiser le déficit de l'opération, tout en maintenant un prix de vente du lot abordable.

De ce fait, un déficit sur l'ensemble de l'opération multisites est à prévoir d'environ 80/90 000€.

Le nom du lotissement proposé est : Le Clos d'Ar Gwénan.

**Approuvé à l'Unanimité.**

## VII. Culture – Fête du Livre organisée par le Comité de jumelage – Convention de partenariat

**Exposé :**

La 7ème édition de la fête du livre « l'Ancre des livres », est organisée par le Comité de Jumelage avec l'appui de la librairie de Port Maria, et se déroulera les 26, 27 et 28 avril 2019. Cette année, comme l'an passé, une cinquantaine d'auteurs sont attendus sur le salon, en littérature classique, jeunesse, beaux-livres... .

Cette fête du livre s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la Ville qui a pour objet de favoriser l'accès à la Culture et d'organiser des événements de qualité, par ailleurs, porteurs d'image et de flux de visiteurs.

Aussi, en contrepartie de l'organisation de la fête du livre, la ville s'engage à verser une somme de 12 000 € au Comité de jumelage et d'apporter une aide logistique telle que définie dans le projet de convention de partenariat joint à la présente délibération.

**Approuvé à l'Unanimité.**

## VIII. Animations – Festival de Scrabble – Subvention à l'association Quiberon scrabble

**Exposé :**

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le festival de scrabble, organisé par le Comité Bretagne de scrabble et l'association Quiberon scrabble, se déroule en février à l'espace Louison Bobet.

Cet événement, créé à l'initiative du conseil des Sages, est désormais entièrement organisé par le Comité Bretagne de Scrabble et l'association et a pris une dimension régionale voire nationale.

L'association Quiberon scrabble a sollicité une participation financière de la Ville et la mise à disposition de l'Espace Louison Bobet.

Eu égard à la qualité de l'événement et aux flux générés en période hivernale, il est proposé au Conseil municipal de verser à l'association Quiberon scrabble une subvention d'un montant de 2 500 € et la mise à disposition de l'espace L Bobet pour l'organisation de l'événement.

**Approuvé à l'Unanimité.**

## IX. Citoyenneté – Création de Jardins Familiaux – Partenariat avec L'Agapanthe et M. Le Moing

**Exposé :**

Le Conseil des Sages a travaillé sur un projet de jardins familiaux qui permettrait à des habitants de la Commune de cultiver, pour une somme modeste (40 € par an), un lopin de terre.



Une démarche de développement durable sera préconisée, en particulier, par la mise en œuvre des procédés de permaculture.

Les modalités sont les suivantes :

M. Le Moing, met à la disposition de la Commune un terrain de sur le quartier de Manémeur, à titre gracieux, pour une durée de 3 ans renouvelable.

L'association l'Agapanthe, par l'intermédiaire d'un Comité de pilotage, est chargée de la gestion administrative et comptable des jardins. 16 lots sont créés. Un règlement intérieur sera établi.

La Ville participerait à hauteur d'environ 15 000 € (sur deux exercices) pour l'achat de divers matériels et de 2500 € pour la mise en état des terrains par le propriétaire la première année.

*Madame BOSSARD fait observer que le terrain est mis à disposition gratuitement mais que la Ville doit verser la somme de 2500 €. Par ailleurs, elle émet des réserves sur le fait de ne pas installer de clôtures.*

*Monsieur ROZO précise que le terrain était totalement en friche initialement. Il a donc nécessité un gros travail pour constituer les différents lopins de terre. Il s'agit simplement d'une rétribution ponctuelle pour un travail réalisé. La Ville ne disposait pas du temps et du matériel nécessaires. La convention prévoit bien une mise à disposition du terrain gratuite.*

*Madame REDOU estime qu'une mise en concurrence préalable aurait dû être mise en place.*

*Monsieur Le Maire regrette ces réactions négatives alors que le Conseil des Sages a réalisé un travail remarquable pour faire aboutir ce projet. Les clôtures seront installées si nécessaire, ce qui explique la provision de 15 000 € prévue sur 2 ans.*

**Approuvé à l'Unanimité.**

## X. Citoyenneté – Conseil des Sages – Désignation de nouveaux membres

### **Exposé :**

Le Conseil des Sages, instance participative, a été institué par délibération du Conseil municipal en date du 15 janvier 2015.

A la suite de démissions, un appel à candidatures a été lancé fin 2018. Trois candidats ont été retenus lors du dernier Conseil municipal. Une nouvelle candidature, arrivée plus tardivement, est soumise à l'approbation du Conseil municipal, celle de M. Christian DUHAMEL.

**Approuvé à l'Unanimité.**

## XI. Ressources humaines - Modification du tableau des emplois

### **Exposé :**

Le tableau des emplois doit refléter les besoins en matière d'effectifs de la Collectivité. Aussi, il est proposé une mise à jour du dernier tableau.

Sont proposés à compter du 01/01/2019 :

### **Suppressions :**

- Agent(e) de surveillance de la voie publique/régisseur domaine public (1 poste) ;
- Surveillant(e) de baignade occasionnel(le) (2 postes) ;
- Responsable maçonnerie (1 poste) ;
- Responsable du service peinture (1 poste) ;
- Responsable embellissement et environnement (1 poste) ;
- Assistant(e) à la médiathèque (1 poste) ;
- Assistant(e) école primaire (1 poste) ;
- Aide-cuisinier(ère) (1 poste) ;
- Médecin (1 poste) ;
- Psychologue (1 poste) ;
- Animatrice RAM (1 poste) ;
- Régisseur(seuse) camping de Kerné (1 poste) ;
- Surveillant de voirie (1 poste) ;
- Maçon (2 postes) ;
- Menuisier (1 poste).

### **Modifications d'intitulés :**

- Responsable voirie → responsable voirie et animations ;
- Conducteur(trice) de bus et contrôleur(leuse) des aires de jeux et installations sportives → conducteur(trice) de bus et moyens généraux ;
- Responsable du domaine public → référent(e) réseaux et domaine public ;
- Régisseur(seuse) camping du Goviro → gestionnaire des campings du Goviro et de Kerné.

### **Modification de la répartition du temps de travail des postes d'agents(es) d'entretien :**

Actuellement : 3 postes à temps complet → 2 postes à temps complet et 1 poste à horaires variables (permettant d'assurer les remplacements voire les surcroits d'activité).

### **Création :**

- Manager/geuse de centre-ville (1 poste à temps complet) ;

La Ville de Quiberon souhaite engager des actions de redynamisation de son centre-ville conformément au plan d'actions adopté lors du dernier Conseil municipal. Dans le cadre de ce projet, la Commune recrute – sur une courte période - un(e) manager(se) de centre-ville rattaché(e) à la Direction Générale des services.

Enfin, afin de pouvoir recruter, par voie de détachement dans un premier temps, un agent actuellement en poste dans une autre collectivité, il est proposé d'ajouter le cadre d'emplois des adjoints administratifs à l'emploi de référent(e) réseaux et domaine public.

*Monsieur LEROY s'étonne du nombre de suppressions par rapport aux créations. Est-ce une volonté de choix d'externaliser ou liée à un changement des missions au sein des services ? Il souhaiterait, par ailleurs, obtenir l'organigramme détaillé des services et la masse salariale par service.*

*Monsieur LE GUENNEC répond que la délibération a principalement pour objet de mettre à jour le tableau des emplois. Il faut bien distinguer le tableau des emplois de l'effectif réel. Les postes mentionnés ont été supprimés depuis plusieurs années ou requalifiés.*

*Monsieur Le Maire indique que les documents pourront être transmis à Monsieur LEROY par l'intermédiaire du Premier adjoint sous réserve du respect de la confidentialité des données.*

*Madame BOSSARD demande des explications sur le poste de médecin et s'il est procédé à une baisse des effectifs au sein du service entretien ?*

*Monsieur Le GUENNEC répond que les missions liées au médecin sont désormais externalisées. Il n'y a plus à proprement parler de contrat de travail entre le médecin et la Ville mais une prestation de service, ce qui correspond mieux au statut des médecins. S'agissant du service entretien, les besoins ne baissent pas mais il est nécessaire de disposer d'une certaine flexibilité pour la gestion des missions. Du reste, cette organisation correspond mieux à l'agent temps partiel qui dispose d'une autre activité.*

*Madame BOSSARD s'étonne que le manager centre-ville soit en poste alors que ce poste n'est pas créé.*

*Monsieur LE GUENNEC répond que, afin d'hâter sa venue, il a été recruté sur le poste de responsable des affaires générales pour une période de 15 jours.*

**Approuvé à l'Unanimité.**

## XII. Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

### Exposé :

Objet	Date	Descriptif	Titulaire	Dépense/ Recettes € TTC
Fonctionnement	28/11/2018	Aménagement d'un talus rue de Kerdonis et puits perdu	EUROVIA	6 402,78
Fonctionnement	20/11/2018	Rue du groizen - reprise de fosse d'arbre en enrobé	EUROVIA	2 728,44
Fonctionnement	28/11/2018	Aménagement d'une plateforme parking de la résistance	EUROVIA	3 105,00

Fonctionnement	28/12/2018	Commande matériels informatiques	2SIA	7 359,42
Fonctionnement	05-déc	Achat mobilier services Hôtel de Ville	AG BURO	3 834,65
Fonctionnement	08/02/2019	Déplacement de coffret ENEDIS sur la liaison verte Anatole France	ENEDIS	9 012,97
Fonctionnement	08/02/2019	Déplacement de coffret ENEDIS sur la liaison verte KORRIGAN	ENEDIS	4 541,60
Investissement	15/01/2019	Etude d'auscultation géotechnique Aménagement liaison verte	ECR	9 731,94
Investissement	03/01/2019	Effacement des réseaux rue du Roch Priol	Morbihan Energie	173 270,00
Investissement	03/01/2019	Achat d'un défibrillateur	PRO PHARM	1 644,00
Investissement	08/01/2019	Aménagement de la rue du Roch Priol	EUROVIA	295 162,68
Fonctionnement	10/12/2019	repositionnement réseau pluvial rue Surcouf pour permettre raccordement gaz	EUROVIA	2 724,00
Investissement	21/01/2019	Aménagement des jardins du centre-ville - tranche conditionnelle Brétinio	ID VERDE	75 095,22
Investissement	23/01/2019	Eclairage public sur la liaison verte - Génie civil	Morbihan Energie	24 600,00
Investissement	23/01/2019	Eclairage public sur la liaison verte - Matériel	Morbihan Energie	45 120,00
Fonctionnement	07-janv	panneaux aluminium arceaux pour zone 20	Signaux Girod	4 884,00
Fonctionnement	14-janv	relamping stade de football	Spie	11 124,00
Fonctionnement	21-janv	location 5 semaines d'un tracto-pelle	Loxam Theix	5 073,59
Fonctionnement	21-janv	Fournitures électriques chantier réfectoire st julien	YESSS	2 535,52
Fonctionnement	28-janv	création d'un sanitaire PMR à la maison de santé	BRUNET SNERE	6 967,80
Fonctionnement	28-janv	Fournitures électriques chantier local photo foyer laïque	YESSS	2 218,57
Fonctionnement	04-févr	location 6 semaines d'un nettoyeur de voirie eau chaude	BREMAT	11 880,00
Convention	31-janv	Occupation du domaine public - Rue de la Gare-Pizzeria	La Gondole	2600/an
Contentieux	22-nov	Macé c. Ville. Le propriétaire s'oppose au classement de sa maison en Villa remarquable, protégée au PLU		
Contentieux	12-janv	Référé expertise dans le cadre d'une chute à la suite de travaux réalisés rue de Verdun en 2013. Les frais d'expertise sont mis à la charge de madame Champ, demanderesse.		
Contentieux	08-févr	TA Rennes, référé, GODRECHE c. Ville : rejet de l'action en référé contre la délivrance d'un permis de construire Nexity rue de Kermorvan		
Contentieux	11-févr	Référé Expertise : Ville contre Assurance ALLIANZ : évaluation des préjudices liés au changement de filtres et aux fuites du jacuzzi et du grand bassin en l'absence de réponse de l'assureur.		

*Monsieur LEROY interroge la collectivité sur le fait que la Gondole bénéficie d'un emplacement qui a été refait par la Ville récemment.*

*Monsieur Le Maire explique que La Gondole occupait le terrain mis à la disposition de la Commune par la SNCF sans l'accord formel de cette dernière. Pour éviter toute ambiguïté, il a été décidé de l'installer sur le domaine public communal. Par ailleurs, il précise qu'une mise en concurrence préalable a bien été publiée. En revanche, il n'est pas souhaité étendre ce type d'activités commerciales afin de ne pas concurrencer les commerçants sédentaires.*

**Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

**1 – Concernant les campings, peut-on connaître le % des surfaces occupées par les mobil-homes, leurs emplacements au regard de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation ; concernant le Conguel y a-t-il eu des modifications dans la convention avec la commune depuis le changement de propriétaire ?**

a) Je suppose que vous évoquez les 4 campings dont la Ville est propriétaire : Kerné, Goviro, Conguel et Bois d'Amour, les deux derniers faisant l'objet d'un bail emphytéotique.

Le taux d'occupation des mobil-homes sur un camping est limité à 75% du nombre d'emplacements autorisés en zone naturelle par le PLU.

Le camping du Goviro comporte 245 emplacements autorisés et aucun mobil-home n'est installé.

Le camping de Kerné comporte 250 emplacements autorisés sur lesquels 32 mobil-homes sont installés.

Le camping du Conguel comporte 250 emplacements autorisés sur lesquels 173 mobil-homes sont installés. Il peut en contenir jusqu'à 187.

Le camping du Bois d'Amour comporte 231 emplacements autorisés sur lesquels 157 hébergements sont installés.

b) En deuxième lieu, nous ne disposons pas du % de surfaces occupées par les mobil-homes.

c) Enfin, il n'y a eu aucune modification du bail pour le camping du Conguel depuis le changement de gestionnaire, car les dispositions de la convention ne prévoient malheureusement pas l'obligation d'un avis favorable de la part de la Ville dans le cadre de la mutation telle qu'elle a eu lieu.

## **2 – Peut-on avoir un bilan financier de l'opération immobilière de la maison de santé, y a-t-il eu une évolution des tarifs de location des locaux, qu'en est-il de l'activité du laboratoire d'analyses ?**

a) Le coût total de la Maison de santé s'est élevé à 2 130 000 € TTC.

Le montant des loyers perçus pour l'année 2017 était de 92 274 € et pour 2018, de 96255.46 €. Il est à noter que certaines parties de la Maison de santé sont occupées à titre gratuit : les services de gardes et l'EPSM de Saint-Avé ; et que d'autres parties (environ 25%) ne sont pas encore affectées afin de répondre à d'autres besoins à venir.

Ainsi, le coût de la Maison de santé sera amorti sur une période de 20 ans, comme envisagé initialement.

b) Il n'y a pas eu d'évolution de tarifs de location des locaux.

c) S'agissant de l'activité du laboratoire d'analyse, il s'agit d'une activité privée.

Monsieur LEROY fait état de rumeurs sur le fait que certaines analyses ne se feraient plus sur Quiberon.

Monsieur Le Maire répond qu'il n'a pas d'informations en ce sens. Le gérant pourra être consulté.

## **3 – Quelles sont les demandes de subventions en cours ? Y a-t-il eu une demande au titre du contrat de pays pour l'aménagement du terrain multisport ?**

Les demandes de subventions ne peuvent être formulées que lorsque le projet est finalisé. La Ville a sollicité les demandes de subventions suivantes :

- Projet Façade cinéma : auprès de l'Etat, la DETR et le contrat de ruralité et, auprès de la Région, le fonds régional pour le développement des cinémas indépendants.
- Equipement Criée, Fonds Européens (par l'Intermédiaire du Pays) : d'une part, pour l'achat de matériels pour la Criée et d'autre part, pour le développement des activités nouvelles de la Criée (aménagement bassins à marées et atelier Ekijimé)
- Equipements terrains multi activités : la DETR 2018

Il faut ajouter le Contrat d'attractivité touristique avec le Département sur la période 2016/2020 qui permet de subventionner un certain nombre d'actions : la contrepartie est qu'il ne permet pas de bénéficier d'autres subventions départementales.

Il faut également ajouter l'appel à projet Dynamiser les Centre villes que nous venons d'approuver.

Enfin, dans les prochains jours, nous déposerons un dossier auprès de l'ADEME pour une participation à l'étude sur le schéma directeur des mobilités douces.

M. LEROY attire l'attention sur le fait que dans les communes environnantes, des équipements sportifs sont régulièrement subventionnés.

Monsieur BOURSERIE précise que le Pays d'Auray est la structure porteuse des demandes de subventions au niveau régional et européen. Elle est régulièrement sollicitée et a répondu par la négative sur le projet terrain multi activités au regard des critères fixés.

**4 – Suite au renouvellement du contrat concernant le véhicule dédié aux associations, l’art. 6– prévoit qu’en cas de renouvellement pour une période de 4 ans INFOCOM procédera au remplacement du véhicule, pourquoi n’est-ce pas le cas ?**

Les éléments portant sur le contrat Infocom ont été transmis lors du dernier Conseil municipal.

L’article 6 prévoit bien la possibilité de renouveler le contrat pour une durée de 4 ans avec remplacement du véhicule. Néanmoins, la ville a fait le choix d’une prolongation uniquement pour une durée de 2 ans. Le véhicule étant en bon état, il a été conservé. Seuls les éléments publicitaires ont été changés.

 Le Maire  
Bernard HILLIET

Destinataires : Membres du Conseil municipal	Pour information : services municipaux
--	--